



CAPSSA

COMPTES DE L'EXERCICE

2025

COMPTES DE L'EXERCICE 2025

	<u>Page :</u>
◆ COMPTE DE RESULTAT	4
◆ BILAN	13
◆ ANNEXE	17

COMPTE DE RESULTAT

Page :

◆ COMPTE TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE	7
◆ COMPTE TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE	9
◆ COMPTE NON TECHNIQUE	11

COMPTE TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE

COMPTE TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE (En Milliers d'Euros)

INTITULE	EXERCICE 2025			EXERCICE 2024
	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
Cotisations	64 604		64 604	63 396
Cotisations acquises	64 604		64 604	63 396
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES DU COMPTE NON TECHNIQUE	3 599		3 599	4 914
Prestations et frais payés	-46 190		-46 190	-46 746
Charge des provisions pour sinistres	-2 403		-2 403	3 041
Charge des sinistres	-48 593		-48 593	-43 705
Charge des autres provisions techniques	7 434		7 434	9 594
Charge des autres provisions techniques	7 434		7 434	9 594
Frais d'administration	-265		-265	-891
Autres charges techniques	-1 089		-1 089	-929
RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	25 690		25 690	32 379
				-

**COMPTE TECHNIQUE DES
OPERATIONS VIE**

COMPTE TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE (En Milliers d'Euros)

INTITULE	EXERCICE 2025			EXERCICE 2024
	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
Cotisations	58 451	-102	58 349	57 256
Cotisations	58 451	-102	58 349	57 256
Revenus des placements	8 045		8 045	7 981
Autres produits des placements	2 687		2 687	10 725
Plus-values réalisées	11 891		11 891	3 752
Produits NETS des placements	22 623		22 623	22 458
Intérêts légaux sur prestations indues	11		11	14
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	11		11	14
Prestations et frais payés	-35 004		-35 004	-33 772
Provisions pour sinistres	-4 741		-4 741	-5 096
Charge des sinistres	-39 745		-39 745	-38 868
Provisions d'assurance vie	460		460	-24 418
Charge des provisions d'assurance vie	460		460	-24 418
Frais d'administration	-240		-240	-596
Frais de gestion interne et externe des placements	-520		-520	-819
Autres charges des placements	-14 770		-14 770	-3 794
Pertes réalisation des placements	-1 335		-1 335	-9867
Charges des placements	-16 625		-16 625	-14 480
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-985		-985	-846
RESULTAT TECHNIQUE VIE	23 950	-102	23 848	520

COMPTE NON TECHNIQUE

COMPTE NON TECHNIQUE (en Milliers d'Euros)
(Résultat global)

INTITULE	EXERCICE 2025			EXERCICE 2024
	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE (1)	25 690		25 690	32 380
RESULTAT TECHNIQUE VIE (2)	23 950	-102	23 848	520
Revenus des placements	12 302		12 302	11 636
Autres produits des placements	4 110		4 110	15 636
Plus-values réalisées	18 184		18 184	5 470
PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	34 596		34 596	32 742
Frais de gestion interne et externe des placements	-795		-795	-1 195
Autres charges des placements	-22 586		-22 586	-5 532
Pertes réalisation des placements	-2 042		-2 042	-14 385
CHARGES DES PLACEMENTS	-25 423		-25 423	-21 112
Produits des placements transférés au compte technique non-vie	-3 599		-3 599	-4 914
Autres produits non techniques	356		356	210
Autres charges non techniques	-552		-552	-412
Produits exceptionnels	11 425		11 425	3 677
Charges exceptionnelles	-777		-777	
Résultat exceptionnel	10 648		10 648	3 677
Impôts sociétés	-19 384		-19 384	-17 457
RESULTAT DES OPERATIONS NON TECHNIQUES (3)	-3 358		-3 358	-7 266
RESULTAT DE L'EXERCICE (1+2+3)	46 282	-102	46 180	25 634

BILAN

BILAN AU

*	ACTIF (en Milliers d'Euros)		
		31/12/2025	31/12/2024
D I	ACTIFS INCORPORELS	14	38
	- Terrains et constructions	8 940	9 099
D II	- Placements dans des entreprises liées	62 209	62 209
D III	- Autres placements	1 085 724	1 083 450
	TOTAL PLACEMENTS	1 156 873	1 154 758
D IV	- Autres créances nées d'opérations directes	6 248	4 996
D V	- Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	7 002	8 633
D VI	- Débiteurs divers	10 348	8 388
	CREANCES	23 598	22 017
D VII	- Actifs corporels d'exploitation	183	182
D VIII	- Disponibilités	40 284	9 547
	AUTRES ACTIFS	40 467	9 729
D IX	- Intérêts et loyers acquis non échus	3350	3 446
D X	- Autres comptes de régularisation	172	174
	COMPTES DE REGULARISATION	3 522	3 620
	TOTAL BILAN ACTIF	1 224 475	1 190 163

* paragraphe correspondant de l'annexe

31 DECEMBRE 2025

PASSIF (en Milliers d'Euros)			*
	31/12/2025	31/12/2024	
AUTRES RESERVES	401 244	375 611	D XI
RESULTAT DE L'EXERCICE	46 179	25 633	
FONDS PROPRES	447 423	401 244	
- Provisions mathématiques Vie	424 215	424 675	D XIIa
- Provision pour sinistres Vie	58 373	53 631	D XIIb
- Provision pour sinistres Non-Vie	21 825	19 422	D XIIb
- Provisions mathématiques Non-Vie	267 767	275 200	D XIIa
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	772 180	772 928	D XII
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	976	1 491	D XIII
- Dettes nées d'opération directes	305	175	D XIVa
- Dettes envers des établissements de crédits			D XIVb
- Personnel	355	433	D XIVd
- Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	1859	1 616	D XIVe
- Créiteurs divers	1 377	12 275	D XIVf
AUTRES DETTES	3 896	14 500	D XIV
TOTAL BILAN PASSIF	1 224 475	1 190 163	

* paragraphe correspondant de l'annexe

ANNEXE

		Page :
A	REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE	19
B	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	21
C	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	23
D	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	25
E	NOTES SUR LE BILAN	33
F	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	51
G	AUTRES INFORMATIONS	59

Notre Institution de Prévoyance est un Organisme paritaire régi par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale.

Elle pratique des opérations de couverture des risques décès et invalidité. Elle a été autorisée à fonctionner en application de l'article L 931-4 du code de la Sécurité Sociale, par arrêté ministériel en date du 20 juillet 1994.

Elle n'est pas membre d'un groupe de Protection Sociale.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration et établis suivant les normes, principes et méthodes généralement admis en France et les dispositions du décret et de l'arrêté du 27 mars 1998, transposant la directive européenne n° 91-674 du 19 décembre 1991 sur les comptes des entreprises d'assurance, en respectant les principes de prudence, de continuité de l'exploitation et d'indépendance des exercices.

Conformément au règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, l'entreprise a appliqué les nouvelles dispositions relatives à la présentation des comptes annuels et à la modernisation des états financiers.

Ce règlement modifie le Plan Comptable Général (règlement ANC n°2014-03) et introduit notamment :

- la suppression des transferts de charges ;
- la redéfinition du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- la modernisation des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- l'actualisation de la nomenclature des comptes.

L'entreprise confirme que l'application de ce règlement n'a pas eu d'incidence significative sur le niveau du résultat global, mais elle modifie la présentation de certaines rubriques du compte de résultat, notamment la suppression des transferts de charges et la nouvelle présentation du résultat exceptionnel.

B - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice sont repris ci-après :

1. Taux d'appel de cotisation :

- Le taux d'appel des cotisations est de 1,80 % depuis le 1^{er} septembre 2024.

2. Aucune revalorisation de garantie.

3. Les taux techniques utilisés dans le calcul des provisions :

- Le taux technique non-vie est passé de 2,25 % à fin décembre 2024 à **2,39 %** au 31 décembre 2025.
- Le taux technique vie utilisé est de **2%** en 2025 contre 1,75 % en 2024 (taux par génération).

4. L'impact de l'évolution des marchés financiers :

L'année 2025 s'inscrit dans un environnement caractérisé par une désinflation progressive permettant un début d'assouplissement monétaire, des incertitudes géopolitiques importantes (guerre commerciale, guerre en Ukraine, tensions au Moyen-Orient), une croissance modérée mais résiliente, notamment en Europe et aux Etats-Unis.

Les banques centrales ont engagé un cycle global de baisse des taux courts, un tournant après le cycle restrictif de 2022-2023.

- Marchés de taux :

- L'année 2025 est caractérisé par un paradoxe avec une baisse des taux directs mais un maintien de taux longs élevés (OAT 10 ans France de 3,25% à fin décembre 2025).

- Marchés actions :

- Les actions ont enregistré une année particulièrement favorable pour plusieurs raisons, une croissance modérée mais positive, une baisse des taux courts, une consommation soutenue par la baisse de l'inflation. L'indice CAC 40 clôture l'année à 8 149,50 (+10,42%). Malgré ces performances positives, plusieurs risques subsistent : des valorisations devenues élevées, des tensions géopolitiques grandissantes, des incertitudes politiques...

- Marchés immobiliers :

- Malgré la diminution des taux courts qui ne s'est pas traduite significativement dans le coût du crédit, la fragilité du marché de l'immobilier persiste sur l'année 2025, tant pour l'immobilier d'habitation que pour l'immobilier d'entreprise. Le marché immobilier est resté sous pression en 2025.

Concernant notre immeuble d'exploitation et malgré les modifications des modalités d'application du décret n° 2021-1248 du 28 septembre 2021 relatif à l'évaluation des actifs immobiliers, la valorisation est toujours réalisée par un expert externe agréé.

5. Méthode de ventilation des cotisations :

Dans le cadre de la démarche instaurée en octobre 2015 visant à obtenir une clé de répartition des cotisations stable dans le temps pour suivre les ratios de sinistralité de manière plus efficiente, nous observons que tous les agrégats de survenance 2025 font ressortir des ratios de sinistralités inférieurs à 100%. De ce fait, le mode de répartition entre la vie et la non- vie a été maintenue en l'état pour l'exercice 2025.

6. Dispositif soutien salariés aidants :

En mai 2022, la CAPSSA a permis financièrement, hors maintien des salaires par les employeurs, la création d'un dispositif d'accompagnement pour les salariés proches aidants, un premier bilan devant être effectué au bout de 3 ans de déploiement.

- Les prestations :
 - Dispositif d'information et de sensibilisation (sensibilisation des salariés, RH, managers, groupes de paroles, soutien entre aidants, via les outils suivants : webinaires, ateliers, guides pratiques et formation).
 - Test d'autodiagnostic : solution d'identification de la situation d'aidant.
 - Portails d'information & d'échange : portails web dédiés aux salariés et aux RH des organismes mettant à disposition des fiches pédagogiques, des vidéos explicatives et proposant des espaces de discussion, des espaces questions / réponses, des solutions digitales innovantes.
 - Accès au conseil et à l'information : plateforme téléphonique dédiée, gérée par des experts. / Paniers de prestations d'un montant minimum déterminé et conditionné à des critères d'aides ou de statuts de congés :
 - . Panier 1 composé de 16 unités de compte / an pour les salariés s'occupant de leur conjoint, concubin ou partenaire de PACS ou d'une personne présentant un lien de parenté au premier degré, qui perçoit l'une des prestations liées au handicap ou à la perte d'autonomie.
 - . Panier 2 composé de 30 unités de compte/ an pour les bénéficiaires d'un des congés légaux indemnifiés aidants.
- Les bénéficiaire(s) :
 - Salariés des organismes et institutions adhérents.

En novembre 2024, un avenant portant prorogation du dispositif a été signé entre la CAPSSA et MALAKOFF HUMANIS, représentant le groupement retenu, pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2025. Il fait suite à la signature par les partenaires sociaux et l'UCANSS d'un avenant portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2025 du protocole d'Accord du 13 décembre 2021 du dispositif « Soutien Aidants ». A la suite de la signature par les partenaires sociaux, le 30 septembre 2025, d'un nouvel avenant portant prorogation jusqu'au 31 décembre 2026 du Protocole d'Accord du 13 décembre 2021, agréé par la tutelle le 27 novembre 2025, le contrat souscrit entre la CAPSSA et MALAKOFF HUMANIS SERVICES GESTION se trouve prorogé jusqu'au **31 décembre 2026**.

7. Convention de « mutualisation santé » :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré dans sa séance du 20 décembre 2023, avait décidé, à titre exceptionnel, d'une charge sur l'exercice 2023, d'un montant provisoire de 15 600 000 euros pour compenser le déficit 2023 du régime de complémentaire santé des organismes sociaux.

Sur l'exercice 2024, l'arrêté des comptes de résultat définitif de 2023 des opérateurs en santé, validé par la commission paritaire du régime de complémentaire santé, entérinait un coût de transfert de 10 925 691 euros.

En juin 2024, l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution émettait des réserves sur ce transfert de charge. En juin 2025, l'ACPR confirmait les réserves et n'acceptait pas le transfert.

Comptabilisation sur l'exercice 2025 d'un produit exceptionnel.

C - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le samedi 28 février 2026, une offensive américano-israélienne a eu lieu en Iran.

D - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Nous avons ainsi, à l'actif du bilan :

I. ACTIFS INCORPORELS (logiciels) (14 K€)

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur leur durée probable d'utilisation, c'est-à-dire de 1 à 4 ans.

II. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS (8 940 K€)

L'Institution a acquis, le 19 mars 2007, un ensemble immobilier sis à PARIS 10^{ème} – 2 ter boulevard St-Martin, composé de bureaux (5^{ème} et 6^{ème} étages) et de 181 emplacements de parkings en sous-sol.

Compte tenu de l'évaluation du cabinet Roux, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée. En fonction de la réglementation, ces actifs sont expertisés tous les cinq ans et l'expertise est actualisée annuellement.

La construction est ventilée par composant et amortie sur les durées suivantes :

- gros œuvre : 60 ans,
- façade et toiture : 20 ans,
- installation technique : 15 ans,
- agencements : 10 ans.

III. PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIEES (62 209 K€)

Le 20 novembre 2019, la CAPSSA a acquis une exploitation vinicole, « Château Lamothe-Bergeron ». Le prix final a été révisé en fonction de l'arrêté définitif, en février 2020. La CAPSSA a procédé à une augmentation de capital par incorporation de créances en 2023.

La valorisation patrimoniale réalisée en fin d'année par le cabinet Les 5 sens ne fait pas apparaître de dépréciation malgré la crise actuelle dans la commercialisation des vins.

En juillet 2024, la CAPSSA est entrée au capital du Groupe ORIA à hauteur de 37 604 k€ pour détenir 24,6% des actions.

III. AUTRES PLACEMENTS (1 085 724 K€)

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, nette de frais d'achat.

Les plus et moins-values de cession sont déterminées par application de la méthode FIFO (First In, First out).

Les autres placements (poste DIII de l'actif), sont constitués ci-après :

Poste : Autres placement 2025 (en K€)	Valeur brute 31/12/2025	Provisions 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025	PV latentes
OPCVM Monétaires	550 022	1	550 021	15 690
Obligations	188 344	34 000	154 344	3 186
OPCVM Actions	124 477	2 251	122 226	53 812
OPCI (placement collectif en immobilier)	78 712	11 670	67 042	1 928
FPCI non cotés (Private Equity)	86 849	16 416	70 433	4 405
OPCVM Obligataires	75 058	147	74 911	6 122
Part de FCT (Fonds commun de titrisation)	32 785	298	32 487	255
OPCVM de trésorerie dynamique	11 524	154	11 370	1 115
Obligations Convertibles	2 889	-	2 889	609
Fonds en dépôt (CAT, livret d'épargne institutionnel)	2	-	2	-
Total	1 150 661	64 936	1 085 724	87 121

Pour rappel, lorsque la valeur boursière d'un titre, à la date de clôture, est inférieure à la valeur d'acquisition, il est constitué une provision pour dépréciation des titres à hauteur de la moins-value latente totale qui est constatée.

Catégorie de titres	Dotations aux provisions de l'exercice	Reprise de provisions de l'exercice
FCPI	6 366	4 336
OPCVM	3 823	2 461
Obligations (1)	24 000	
Total	34 189	6 797

(1) Hors provision sur intérêts courus

Lorsque le capital d'une obligation détenue en direct n'est pas remboursé à la date contractée, il est procédé, par prudence, à une provision intégrale de ce celui-ci.

IV. AUTRES CREANCES NEES D'OPERATIONS DIRECTES (6 248 k€)

IVa – Organismes, cotisations dues (5 806 k€)

Ce montant correspond aux cotisations à recevoir des organismes adhérents pour l'exercice 2025 mais reçues en début d'exercice 2026.

IVb – Trop perçus sur pensions (83 k€)

Ces créances correspondent à des prestations indûment versées. Elles sont donc à recouvrer au titre des trop-perçus sur pensions ;

Ces trop-perçus sont dus à une régularisation rétroactive de la pension, du fait principalement :

- de la suspension ou de la suppression de la pension portée tardivement à notre connaissance ;
- du changement de la catégorie de pension d'invalidité dont l'Institution a été informée a posteriori ;
- de la régularisation des salaires perçus en ce qui concerne les invalides travailleurs ;
- de la déduction rétroactive des prestations versées au titre de l'AGIRC - ARRCO en ce qui concerne les rentes de survie et d'orphelins.

Ont été provisionnées :

- les créances en phase de recouvrement amiable, à hauteur de 50 % de la créance ;
- toutes les créances en phase de recouvrement contentieux, à hauteur de 75 % de la créance ;
- toutes les prestations indues notifiées ou à notifier dont le recouvrement semble incertain, provisionnées intégralement.

562 k€ de prestations indues notifiées, en cours de recouvrement, sont provisionnées à hauteur de 479 k€, dont 38 k€ de prestations indues à caractère frauduleux intégralement provisionnées depuis fin 2000.

IVc - Acomptes sur prestations (73 K€)

Ces acomptes concernent essentiellement des dossiers mis en paiement après la dernière échéance de l'année et régularisés dans l'outil de gestion en janvier 2026.

IVd – Comptes de liaison mandatemements (286 K€)

Ce montant correspond notamment à des dossiers rejetés pour cause de décès et en cours de traitement.

V. ETAT, ORGANISMES SOCIAUX, COLLECTIVITES PUBLIQUES (7 002 k€)

Ces créances concernent :

- Un crédit d'IS pour 6 959 k€ comprenant le solde d'impôt société de 2025 à payer en mai 2026, soit 1 605 k€, et le solde d'impôt société de 2024 de 8 564 k€ en attente de remboursement au 31 décembre 2025.
- Un crédit de TVA pour 16 K€.
- Des remboursements prévoyance et indemnités journalières pour 20 k€.
- Le solde part salarial du compte chèque déjeuner pour 7 k€.

VI. DEBITEURS DIVERS (10 348 K€)

Ces créances représentent :

- a) Le compte courant de la structure « Château Lamothe Bergeron » pour 10 047 k€.
- b) Le compte courant dans la participation ORIA pour 120 k€ (dividendes 2025).
- c) Une créance sur des intérêts à recevoir pour 4 508 k€ qui sont intégralement provisionnés (dont 2 898 k€ pour l'exercice 2025).
- d) Une créance sur un dossier contentieux de 235 K€ provisionnée à 100 %.
- e) Des produits de placements à recevoir pour 158 k€.
- f) Des loyers à recevoir pour 17 k€ (loyers parkings).
- g) Le solde du compte Chèques déjeuner en attente de service pour 7 k€.

VII. ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION (183 K€)

Les actifs corporels d'exploitation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur leur durée probable d'utilisation, à savoir, pour chaque catégorie de biens :

- agencements : 3 à 10 ans ;
- matériel et mobilier : 2 à 10 ans.

VIII. DISPONIBILITES (40 284 K€)

Les disponibilités sont les soldes bancaires rémunérés. Il s'agit d'une véritable décision de gestion financière.

IX. INTERETS ET LOYERS ACQUIS NON ECHUS (3 350 K€)

Ce poste correspond aux coupons courus sur les obligations détenues en portefeuille.

X. AUTRES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF (172 K€)

Il s'agit de charges constatées d'avance pour 146 k€ et des stocks d'imprimés et autres fournitures pour 25 k€.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Nous avons, au passif du bilan :

XI. AUTRES RESERVES (401 244 K€)

Elles sont constituées :

1° d'une réserve relative au Fonds Paritaire de Garantie de 104 k€ ;

Conformément aux dispositions des articles L.931-41 et R.931-12-11 du Code de la Sécurité Sociale régissant le financement du Fonds Paritaire de garantie, l'Institution augmentera celle-ci d'un montant de 2 k€ avec l'affectation du résultat 2025.

2° d'une réserve s'intitulant « autres réserves » d'un montant de 399 706 k€ ;

3° de la réserve spéciale de solvabilité pour un montant de 1 433 k€, découlant de l'entrée en fiscalité de l'Institution au 1^{er} janvier 2012.

Cette réserve correspond à la quote-part du résultat 2013 qui n'a pas été soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun. Elle fait entièrement partie des réserves.

En cas de prélèvement sur la réserve spéciale de solvabilité, la quote-part prélevée donnerait lieu à une réintégration dans le résultat fiscal.

XII. PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES (772 180 K€)

XIIa – Provisions mathématiques (Vie et Non-vie)

La totalité des engagements est calculée conformément à la réglementation et intégralement provisionnée. Au niveau du fait générateur, la CAPSSA n'est engagée, vis-à-vis de ses participants, d'après ses statuts, qu'à partir de la date d'invalidité. Elle ne constitue donc aucune provision mathématique pour le personnel en arrêt de travail tant que l'état d'invalidité n'est pas prononcé, sachant que les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles font l'objet d'une rente viagère versée par le Régime Général dans le cadre d'une incapacité permanente n'entrant pas dans l'objet de l'Institution.

Pour les garanties liées aux décès, rentes de survie et d'éducation, la provision a été déterminée conformément aux textes règlementaires, en tenant compte :

- D'un taux d'intérêt technique non-vie de 2,39 %, toutes générations confondues ;
- D'un taux d'intérêt technique vie à 2 %, pour la génération de l'exercice 2025 ;
- D'un taux de frais de gestion de 3 % ;
- Des tables de maintien BCAC, des tables de mortalité TGH05 pour les hommes et TGF05 pour les femmes ;
- D'une table d'expérience relative à la poursuite d'étude des bénéficiaires de rentes d'éducation et d'orphelin.

XIIa – Provisions Mathématiques (Vie et Non-Vie) (691 982 K€ avec frais de gestion)

Les Provisions mathématiques en K€	2024	2025	2025/2024	Δ (+/-)
Non vie (invalidité)	263 324	259 968	-3 357	-1,3%
Frais sur PM	11 876	7 799	-4 077	-34,3%
Total non-vie	275 200	267 767	-7 434	-2,7%
Vie	406 349	411 860	5 511	1,4%
- Maintien garantie décès	112 059	121 322	9 263	8,3%
- Rentes conjoint	251 339	246 795	-4 544	-1,8%
- Rentes orphelin/éducation	42 950	43 742	793	1,8%
Frais sur PM	18 326	12 356	-5 971	-32,6%
Total vie	424 675	424 215	-460	-0,1%
Total Provisions mathématiques	699 875	691 982	-7 893	-1,1%

Taux de frais de chargement 2024 : 4,51 %

Taux de frais de chargement 2025 : 3 %

XIIb – Provisions pour sinistres à payer (Vie et Non-Vie) (80 198 K€ avec frais de gestion)

Les PSAP en K€	2024	2025	2025/2024	Δ (+/-)
Non vie (invalidité)	18 584	21 189	2 606	14,0%
Frais sur PSAP	838	636	-202	-24,2%
Total non-vie	19 422	21 825	2 403	12,4%
Vie	51 317	56 672	5 355	10,4%
- Maintien garantie décès	11 395	15 197	3 802	33,4%
- Rentes conjoint	21 156	19 526	-1 630	-7,7%
- Rentes orphelin/éducation	8 221	9 351	1 130	13,7%
- Décès	10 545	12 598	2 053	19,5%
Frais sur PSAP	2 314	1 700	-614	-26,5%
Total vie	53 631	58 373	4 741	8,8%
Total Provisions pour PSAP	73 053	80 198	7 144	9,8%

XIII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (976 K€)

Les provisions pour risques et charges sont constituées :

- Des engagements de retraite du Personnel pour 579 k€ ;
- Des primes des médailles du travail pour un montant de 55 k€ ;
- De prestations avec une procédure en cours pour 64 k€ ;
- De litige prud'homaux pour 166 k euros maximum ;
- De l'allocation du fonds social pour 83 k€ ;
- Des conséquences maximales de l'arrêt BARBER pour 29 k€.

XIV. AUTRES DETTES (3 896 K€)

Elles se décomposent comme suit :

XIVa – Dettes nées d'opérations directes (305 K€)

- Il s'agit de sommes dues à des bénéficiaires qui n'ont pas pu être réglées à la date d'arrêté, soit parce que le mandatement a été rejeté par un établissement bancaire, soit parce que la CAPSSA a été avisée du décès du prestataire sans que les héritiers soient connus au 31 décembre 2025, pour un montant de 300 k€.
- Des minimums de paiement pour 3 K€, montant des prestations bloquées momentanément car inférieurs à 10 euros.
- Des cotisations individuelles pour 2 K€.

XIVd- Personnel (355 k€)

Ce poste se décompose :

- De provisions pour les congés payés des salariés, pour 239 k€ ;
- D'épargne-Temps et de primes acquises au titre de 2025, s'élevant au total à 116 k€.

XIVe– Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques (1 859 K€)

Il s'agit de dettes relatives aux :

- Cotisations dues aux Organismes sociaux, pour 754 k€ ;
- Impôts et taxes dus pour 1 105 k€ qui se décompose en :
 - a) 247 k€ de provision afférente à la C3S ;
 - b) 193 k€ pour le paiement de la CVAE ;
 - b) 163 k€ de prélèvement à la source pour les prestataires, à reverser en janvier 2026 ;
 - c) 32 k€ de prélèvement à la source pour les salariés, à reverser en janvier 2026 ;
 - d) 156 k€ de provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés ;
 - e) 314 k€ de taxe sur salaires, de CFE de TEP.

XIVf – Créditeurs divers (1 376 K€)

Ce poste représente :

- 973 K€, le montant perçu de la CNP (tiers du total à recevoir) pour la reprise des sinistres de l'ex RSI en attente des comptes définitifs 2023 de l'assureur.
- Les dettes envers les différents fournisseurs, pour un montant de 316 k€.
- Les provisions pour charges à payer et factures non parvenues, pour un montant de 72 k€.
- Les dépôts sur location de parkings, 11 k€.
- Divers à régulariser, 4 k€.

E - NOTES SUR LE BILAN

Page :

◆ MOUVEMENTS DES ACTIFS	
TABLEAU DES ACTIFS	40
TABLEAU DES AMORTISSEMENTS	41
TABLEAU DES PROVISIONS	42
◆ ACTIFS DE L'ACTION SOCIALE.	43
◆ AUTRES PLACEMENTS	
TABLEAU DES PLACEMENTS	44
TABLEAU DES PROVISIONS	45
◆ ETATS DES PLACEMENTS	46
◆ ETAT DES CREANCES	47
◆ ETAT DES DETTES	48
◆ ENTREPRISES LIEES, FILIALES ET PARTICIPATIONS	49
◆ PASSIFS SUBORDONNES	49
◆ FONDS PROPRES	50
◆ FRAIS D'ETABLISSEMENT, FRAIS DE DEVELOPPEMENT	51
◆ PROVISIONS POUR RISQUES EN COURS	52
◆ ECART DE LIQUIDATION	53
◆ DIVERS, ACTIF	54
◆ DIVERS, PASSIF	55

MOUVEMENT DES ACTIFS/TABLEAU DES ACTIFS (En Milliers d'Euros)

DESIGNATION	Valeur brute au 01/01/2025	Acquisitions et virement de poste à poste	Diminutions		Valeur brute au 31/12/2025
			Par virement de poste à poste	Par remboursement, cession, mises au rebut	
<u>ACTIFS INCORPORELS</u>	945				945
- Logiciels	945				945
<u>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</u>	12 847				12 847
- Immeubles	12 633				12 633
- Aménagements des immeubles	214				214
TOTAL ACTIFS	13 792				13 792

MOUVEMENT DES ACTIFS/TABLEAU DES AMORTISSEMENTS
(en Milliers d'Euros)

DESIGNATION	Amortissements cumulés au 01/01/2025	Dotations	Reprises	Amortissements cumulés au 31/12/2025
<u>ACTIFS INCORPORELS</u>	907	24		931
- Logiciels	907	24		931
<u>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</u>	3 748	160		3 907
- Immeubles	3 571	141		3 712
- Aménagement des immeubles	177	19		195
AMORTISSEMENT DES ACTIFS	4 654	184		4 838
VENTILATION DES DOTATIONS DE L'EXERCICE				
	Amortissement linéaire	Amortissement dégressif	Amortissement exceptionnel	Total
<u>ACTIFS INCORPORELS</u>	24			24
- Logiciels	24			24
<u>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</u>	160			160
- Immeubles	160			160
AMORTISSEMENT TOTAL	184			184

MOUVEMENTS DES ACTIFS/TABLEAU DES PROVISIONS

(En Milliers d'Euros)

NATURE	Montant au 01/01/2025	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2025
<u>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</u>				
Terrains et constructions	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	-	-	-	-

ACTIFS DE L'ACTION SOCIALE

Au titre de l'action sociale, l'Institution a :

- Attribué 130 k€ de secours au cours de l'année 2025 ;
- Pas de prêt social sur l'exercice.

Aucun élément d'actif corporel n'est relatif à l'Action Sociale.

Au titre du dispositif « soutien salarié proche aidant », l'Institution a :

- Attribué, sur l'exercice, un montant de 3 692 k€ correspondant à 3 % des cotisations.
 - Dont une charge pour l'exercice d'un montant de 269 k€.
 - Dont un engagement hors bilan pour 3 423 k€.

AUTRES PLACEMENTS/TABLEAU DES PLACEMENTS
(en Milliers d'Euros)

DESIGNATION	VALEUR BRUTE AU 31/12/2025	AMORTISSEMENTS ET PROVISION POUR DEPRECIATION AU 31/12/2025	MONTANT NET AU 31/12/2025	MONTANT NET AU 31/12/2024
<u>AUTRES PLACEMENTS</u>	1 150 661	64 936	1 085 724	1 083 450
TOTAL AUTRES PLACEMENTS	1 150 661	64 936	1 085 724	1 083 450

AUTRES PLACEMENTS/TABLEAU DES PROVISIONS
(en Milliers d'Euros)

NATURE	Montant au 01/01/2025	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2025
<u>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</u>				
Autres placements	37 544	34 189	6 797	64 936
TOTAL	37 544	34 189	6 797	64 936

ETAT DES PLACEMENTS
(En Milliers d'Euros)

NATURE	VALEUR BRUTE AU 31.12.2025	VALEUR NETTE AU 31.12.2025	VALEUR DE REALISATION AU 31.12.2025
Placements immobiliers - dans l'OCDE - hors de l'OCDE	91 558	87 652	84 109
Parts d'OPCVM - dans l'OCDE - hors de l'OCDE	796 754	793 904	871 506
Fonds en dépôt - dans l'OCDE - hors de l'OCDE	2	2	2
Obligations - dans l'OCDE - hors de l'OCDE	188 344	154 344	157 529
Autres prêts et assimilés - dans l'OCDE - hors de l'OCDE			
Parts Private Equity - dans l'OCDE - hors de l'OCDE	86 849	70 433	74 838
Parts dans des Sociétés - dans l'OCDE - hors de l'OCDE	62 209	62 209	73 490
TOTAL PLACEMENTS	1 225 717	1 168 544	1 261 475

ETAT DES CREANCES

(En Milliers d'Euros)

DEGRE DE LIQUIDITE			
TYPE	MONTANT NET	A MOINS D'UN AN	A PLUS D'UN AN
CREANCES			
Autres créances nées d'opérations directes	6 248	6 248	
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	7 002	7 002	
Débiteurs divers	10 348	10 348	
TOTAL CREANCES	23 598	23 598	
Comptes de régularisation (stocks de fournitures)	26	26	-
Charges constatées d'avance	146	146	-
Coupons courus sur obligations	3 350	3 350	-
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	3 522	3 522	-
TOTAL GENERAL	27 120	27 120	-

ETAT DES DETTES

(En Milliers d'Euros)

DEGRE D'EXIGIBILITE				
TYPE	MONTANT BRUT	A MOINS D'UN AN	A PLUS D'UN AN ET A MOINS DE 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
<u>Dettes nées d'opérations directes</u>	305	305		
<u>Dettes auprès des établissements de crédit</u>	-	-		
<u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>	-	-		
<u>Personnel</u>	355	355		
<u>Etat, Org. Sociaux, coll. Publiques</u>	1 859	1 859		
<u>Créditeurs divers</u>	1 377	1 377		
TOTAL GENERAL	3 896	3 896		

ENTREPRISES LIEES, FILIALES ET PARTICIPATIONS

- Depuis le 20 novembre 2019, l'Institution est propriétaire à 100 % d'un domaine viticole, le Château Lamothe- Bergeron.

Le domaine était organisé avec deux structures juridiques, une SCEA et une SCAFU. Depuis début 2021, une seule entité juridique est existante, la **SAS Lamothe-Bergeron**.

En 2023, afin de renforcer les fonds propres de la SAS Lamothe-Bergeron, la CAPSSA a procédé à une augmentation de capital par compensation de créances à hauteur de 6 millions d'euros.

Valeur au Bilan 2025 : 24,6 Millions d'euros ;

Solde du compte courant au 31/12/2025 : 10,04 Millions d'euros.

- En juillet 2024, une participation dans **le Groupe Etablissements ORIA** est prise à hauteur de 24,6 % du capital, pour un montant d'investissement de 37,6 millions d'euros.

Le Groupe Etablissements ORIA est spécialisé dans la production et l'exploitation de logements résidentiels abordables et de résidences pour les séniors et les étudiants.

PASSIFS SUBORDONNES

Aucune dette n'a le caractère de passif subordonné.

FONDS PROPRES (en Milliers d'Euros)

NATURE	MONTANT AU 01.01.2025	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION OU DIMINUTION	MONTANT AU 31.12.2025
Réserve pour fonds paritaire de garantie	116	-11		105
Autres réserves	374 061	25 644		399 705
Réserve spéciale de solvabilité (caractère fiscal)	1 433			1 433
Fonds reçus ayant un caractère d'apport grevé d'un droit de reprise				
Report à nouveau				
Résultat en instance d'affectation	25 633	• 25 633	46 179	46 179
TOTAL	401 243	-	46 179	447 422

FRAIS D'ETABLISSEMENT, FRAIS DE DEVELOPPEMENT

L'Institution n'a porté à l'actif ni frais d'établissement ni frais de recherche et de développement.

PROVISIONS POUR RISQUES EN COURS
(En Milliers d'Euros)

NATURE	Montant au 01/01/2025	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2025
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>				
- Prestations – procédures en cours	89	19	45	63
- Litiges administratifs	641	25	500	166
- Allocations du fonds social	130		48	82
- Arrêt BARBER	30			30
- Engagements de retraite	543	186	151	579
- Primes de médaille du travail	57	4	6	55
TOTAL	1 491	234	750	975

ECART DE LIQUIDATION
(En Milliers d'Euros)

TYPE DE PRESTATION	PRESTATIONS A PAYER AU 01.01.2025	PRESTATIONS A PAYER AU 31.12.2025	VARIATION DE LA PROVISION
Capitaux-décès	10 545	12 598	2 053
Rentes vie	40 771	44 074	3 302
Rentes non-vie	18 584	21 190	2 606
TOTAL	69 901	77 862	7 961

DIVERS, COMPTES DE REGULARISATION ACTIF
(En Milliers d'Euros)

NATURE	Montant
<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>	146
<u>INTERETS COURUS NON ECHUS</u>	3 350
<u>STOCKS DE FOURNITURES</u>	26
TOTAL GENERAL	3 522

DIVERS, COMPTES DE REGULARISATION PASSIF
(En Milliers d'Euros)

NATURE	Montant
<u>NA</u>	
TOTAL GENERAL	

F - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concernant :

1° LES CHANGEMENTS DE REGLEMENTATION COMPTABLE

- À compter de l'exercice clos au 31/12/2025, l'institution a appliqué le règlement ANC n°2022 06, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023 et obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce règlement modifie le Plan comptable général et introduit de nouvelles règles de présentation et de classification, notamment la suppression des transferts de charges et la redéfinition du résultat exceptionnel.
Son adoption constitue un changement de méthode comptable.

2° LES CHANGEMENTS D'ESTIMATION

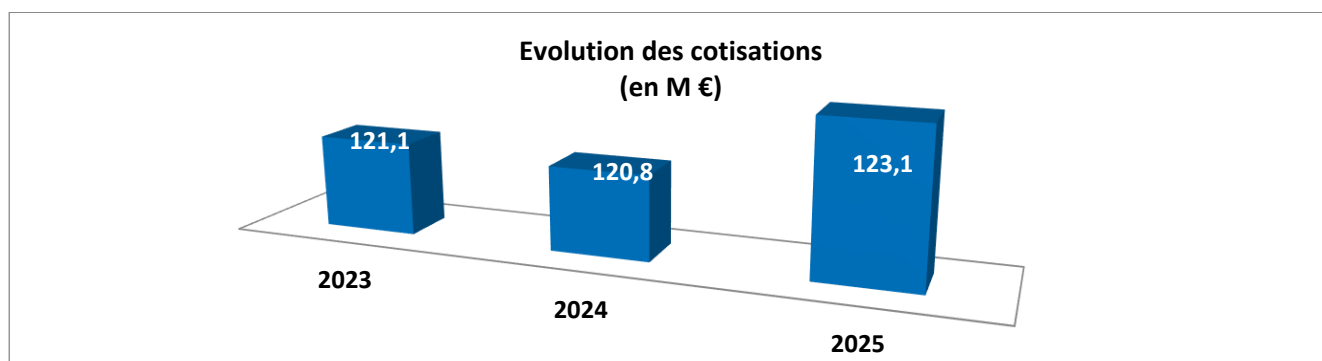
- L'analyse des clefs de répartition des charges par nature vers les charges par destination a conduit à revoir le taux de frais à appliquer sur le montant des provisions techniques. Il est passé de 4,51 % en 2024 à 3%. Si l'analyse des clefs sera désormais annuelle, le taux de frais retenu sera pérenne.

3° LES CHANGEMENTS DE PRESENTATION

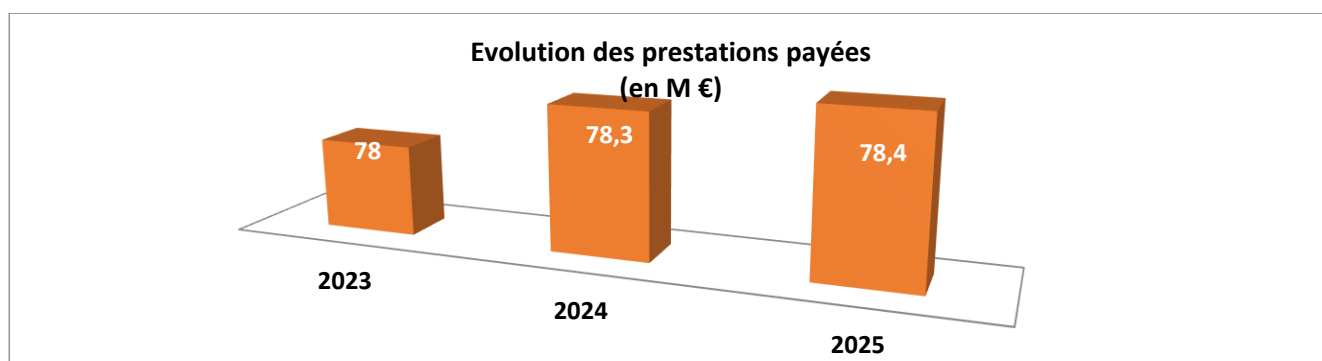
Aucun changement de présentation n'a été introduit.

4° LES COTISATIONS ET PRESTATIONS

Le taux d'appel de cotisation a été modifier au 1er septembre 2024 : de 2%, il est passé à 1,80%. Malgré cela, nous constatons une augmentation des cotisations de presque 2 %, soit 2,3 millions d'euros. L'exercice enregistre un total de 123,1 millions d'euros de cotisations contre 120,7 sur l'exercice précédent.



Le montant des prestations payées est une nouvelle fois stable par rapport à l'exercice précédent : une augmentation de 0,1% est constatée, de 78,31 millions d'euros à 78,39 millions d'euros. L'analyse par poste de prestations précise cependant que les prestations non- vie (invalidité) qui représente le poste le plus important (57%) est en recul de presque 2 %. Dans le même temps, les prestations vie augmentent de 0,9 millions d'euros, soit 3,01%.



Dans le cadre de la démarche de la qualité des données instaurée, la collecte des flux DSN de la période concernée est rapprochée grâce au n° SIREN de chaque adhérent. Ces informations sont réconciliées avec les règlements (virements, chèques) effectués pour la période concernée. Les déclarations du mois m étant reçu le 5 du mois m+1, elles sont traitées dans le courant du mois m+1.

Il en est de même pour les cotisations qui sont traitées par bordereaux papier. L'appel de cotisations du mois m est effectué le 1^{er} du mois. Les adhérents transmettent, le 5 du mois m+1 au plus tard, le bordereau rempli du montant de la cotisation. Celui-ci est rapproché du paiement effectué et comptabilisé dans le système d'information.

L'institution est en contact permanent avec les adhérents afin d'effectuer les relances éventuelles et échanger sur les principales évolutions observées.

Le montant des cotisations comptabilisées au 31/12/2025 correspond au montant des cotisations de l'année 2025. Elles intègrent la variation des encaissements du mois de janvier 2026 au titre de décembre 2025 et de janvier 2025 pour les cotisations de décembre 2024, enregistrée en cotisations à recevoir.

5° LES PRODUITS DE PLACEMENTS IMMOBILIERS

L'Institution a comptabilisé **108 k€** de loyers au titre du parc de stationnement qu'elle détient au 1 ter rue René Boulanger 75010 Paris. Depuis le 1^{er} avril, la gestion des parkings est effectuée par les services de la CAPSSA.

6° LES CHARGES EXTERNES

Le montant des achats et charges externes s'élève à **1 548 k€** pour l'exercice 2025 contre 1 717 k€ à fin 2024. La diminution des charges externes sur l'exercice (-10 %) s'explique par l'absence de diffusion d'une nouvelle notice d'information sur l'exercice et des charges de copropriété en diminution (investissement et travaux) par rapport à l'exercice précédent.

7° LES FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel (hors montant des taxes) s'élèvent à **3 076 k€** en 2025 pour un montant de 2 937 k€ en 2024, en augmentation de 4,75 %.

8° IMPOTS ET TAXES

L'augmentation du poste impôts et taxes est liée essentiellement à l'augmentation de la taxe CVAE. Une évolution de l'assiette de calcul et de la hausse du taux de la taxe (complémentaire temporaire) entraînent une augmentation du montant de la taxe de +200 k€.

9° RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est de **10 648 k€** ; ce dernier est constitué des deux faits suivants :

- Suppression d'une « dette » à fin 2024 de 10 927 K€ du au titre de l'accord sur la convention « de mutualisation santé ». Cet événement répond aux critères fixés par l'article 513-5 du plan comptable général modifié, à savoir un caractère majeur par l'ampleur de ses conséquences financières et un caractère inhabituel, la CAPSSA n'ayant pas connu d'évènement similaire au cours des exercices précédents et n'anticipant pas sa récurrence.
- Il est également constaté un produit exceptionnel de 500 K€ à la suite de la reprise de provision (dotation en 2019) du litige sur les droits d'éviction avec la société SAEMES. En parallèle une charge exceptionnelle est comptabilisée pour 777 K€ soit un impact net sur le résultat de moins 277 K€.

10° L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Le résultat fiscal de l'Institution étant positif au titre de l'exercice 2025, une charge d'impôt sur les sociétés de **19 384 k€** a été comptabilisée.

11° LES COMMISSIONS

Aucune commission d'acquisition, de renouvellement, d'encaissement, de gestion ou de suivi versée à des intermédiaires n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2025.

12° TAUX DE FRAIS

Le taux de frais de gestion passe de 4,51 % en 2024 à 4,37 % en 2025.

Ci- après détail de la classe 9 (charges pas natures) avant déversement dans les charges par destinations

en k€	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025	△ (+/-)
Charges Externes	1 385	1 717	1 548	-170
Salaires et charges	2 644	2 937	3 076	140
Impôts et taxes	1 332	1 054	1 290	236
Autres charges	44	49	56	8
Amortissements et provisions	574	408	414	6
Total	5 979	6 165	6 385	220

L'enregistrement initial des charges est effectué par nature aux comptes de la classe 9. Les comptes de la classe 9 sont soldés par enregistrement des charges aux comptes par destination.

L'enregistrement des charges aux comptes par destination doit être effectué individuellement et sans application de clés forfaitaires pour ce qui concerne les charges directement affectables à une destination. Lorsqu'une charge a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est affectée aux différents comptes par destination par application d'une clé de répartition, justifiée au moins à chaque clôture d'exercice. Les clés retenues doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges. Les procédures d'affectation des charges aux comptes par destination ainsi que les modalités de calcul des clés de répartition font partie intégrante du système d'information comptable et doivent être définies de manière explicite dans la documentation interne de l'entreprise ; leur mise en œuvre doit être contrôlable.

Ces clés de répartition sont également réparties entre les activités vie et non-vie (taux identique à la ventilation des cotisations).

Répartition des charges par natures vers les charges par destination sur l'exercice.

en k€	Exercice 2025
Frais de règlement vie	1 331
Frais de règlement non- vie	1 472
Frais d'administration vie	240
Frais d'administration non-vie	265
Autres charges techniques vie	985
Autres charges techniques non-vie	1 089
Autres Fonds social	154
Charges de placement	850
	6 385

PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS (En Milliers d'Euros)

RESULTAT FINANCIER (en K€)	2024	2025
Revenus des placements immobiliers	257	283
Revenus des autres placements (obligations)	9 744	10 616
Compte rémunéré et Livret Institutionnel	6 183	3 543
Produits de cessions (OPCVM)	9 221	30 074
Autres revenus (FCPI, OPCl)	3 434	5 905
Reprise sur provisions	26 361	6 797
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	55 200	57 218
Frais de gestion des placements	-665	-850
Charges des placements (immobiliers et divers)	-1 509	-634
Charge de cession sur titre	-24 252	-3 377
Dotations aux provisions pour dépréciation	-9 167	-37 187
TOTAL CHARGES DE PLACEMENTS	-35 592	-42 047
RESULTAT	19 607	15 171

- AUTRES INFORMATIONS

	<u>Page :</u>
◆ ENGAGEMENTS	53
◆ VENTILATION DE L'EFFECTIF	54

ENGAGEMENTS DONNES (en Milliers d'Euros)	
TYPE	Montant brut
Social	11 821
Convention "SALARIE PROCHE AIDANT"	11 821
Financier	40 370
EPOPEE INFRA CLIMAT 1 S.L.P - avril 2024 -	8 963
MEANINGS PRIVATE EQUITY FUND IV - février 2023 -	5 893
FONDS STRATÉGIQUE DES TRANSITIONS - juin 2024 -	5 500
REVAIA GROWTH II SLP - Décembre 2023 -	4 900
BROWNFIELDS 4 - mars 2023 -	4 080
STARQUEST PROTECT FUND - Décembre 2023 -	2 794
INFRAGREEN V - décembre 2023 -	2 465
ODDO BHF TECHNOLOGY OPPORTUNITIES FIND - Décembre 2024 -	1 797
LOGICAL CONTENT VENTURES - mai 2025 -	1 480
BIODISCOVERY 6 - août 2022 -	1 050
SLP MERIEUX PARTICIPATIONS 4 - juin 2023 -	765
INFRAVIA EUROPEAN FUND IV - août 2018 -	236
IDINVEST SECONDARY FUND II - juillet 2013 & novembre 2014 -	170
UNIGESTION SECONDARY OPPORTUNITY III - novembre 2013 -	182
RSOLUTIONS FPCI - avril 2023 -	95
TOTAL ENGAGEMENTS	52 191

ENGAGEMENTS RECUS (en Milliers d'Euros)	
TYPE	Montant brut
NA	
TOTAL ENGAGEMENTS	-

VENTILATION DE L'FFECTIF (ETP)

	Effectif total	Employés	Agents de Maitrise	Cadres
Hommes	15	2	3	10
Femmes	17	6	7	4
TOTAL	32	8	10	14